



## REGLEMENT PARTICULIER

### ENDURO SPRINT

GRÈZES DU 02 MARS 2025

---

Le moto club FOND 2 FAMILY organise un Enduro Sprint comptant pour le Championnat Occitanie d'Enduro. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement particulier ainsi que le règlement enduro LMOC 2025 et s'engage à le respecter. Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM.

#### ARTICLE 1 : CALENDRIER

Samedi 01 Mars :

**De 13h30 à 19h00 vérification administratives et technique.**

Reconnaissance des spéciales autorisée uniquement à pied.

Dimanche 02 Mars :

PAS DE CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE LE DIMANCHE (SAUF CAS EXCEPTIONNEL A VALIDER PAR LE CLUB, TOUTE DEMANDE DEVRA ETRE FAITE 48 HAVANT LE DEPART).

7h30 briefing pilotes

**8h00 départ du 1er pilote, les pilotes devront impérativement se présenter au départ à l'heure prévue.**

17H30 Remise des prix.

#### ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

**Engagement à partir de 16 ans.**

Le Championnat Occitanie est réservé aux pilotes licenciés NCO et NJ titulaire du CASM ou permis de conduire. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (LJA1) ne sont pas classés dans le Championnat mais uniquement sur l'épreuve.

Les numéros de course seront attribués au choix par l'organisateur, les plaques de course sont à la charge des pilotes.

**Article 2.1** : Les engagements sont gérés sur engage sport. Le montant de l'engagement est de 90 €. Inscription sur <https://ffm.engage-sports.com/competition/competitions-regionales>

**Article 2.2** : la clôture des engagements aura lieu le dimanche précédant la course à 23 h 59.

**A partir de 15 jours avant l'épreuve, l'engagement sera majoré de 30 % du montant initial d'inscription**

**Article 2.3** : Le pilote doit déclarer forfait auprès du site engage sport.

**ATTENTION** : une somme de 15€ correspondant aux frais administratifs sera systématiquement retenue sur tout engagement.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés (**déduction faite des frais administratifs de 15€**) :

- **Jusqu'à J-15** : en totalité,
- **À partir de J-15** : Aucun remboursement sauf sous présentation d'un certificat médical daté et signé à adresser à l'organisateur.
- **Aucun remboursement** après l'horaire du début des contrôles administratif quelle que soit la cause du désistement.

**Article 2.4** : Toute annulation d'une épreuve ou d'une journée de course, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs, aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

**Article 2.5** : si une journée de course est arrêtée prématurément, les résultats ne seront validés que si 50% des pilotes de chaque catégorie ont réalisé au moins 2/3 des spéciales selon le nombre de spéciales prévues par la direction de course le matin de la journée de course.

### **ARTICLE 3 : CATÉGORIES**

#### **Engagement à partir de 16 ans**

**Article 3.1** : Les numéros de course seront attribués au choix par l'organisateur, les plaques de course sont à la charge des pilotes.

**E1 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T**

**E2: de 126cc à 250cc 2T et de 290cc à 450cc 4T**

**E3 : de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T**

Trois groupes sont créés :

- **Ligue 1** :
  - E1 : Plaque noire/ Numéro blanc.
  - E2 : Plaque rouge/ Numéro blanc.
  - E3 : Plaque jaune/ Numéro noir.
- **Ligue 2:**
  - E1 : Plaque verte/ Numéro blanc.
  - E2 : Plaque verte/ Numéro blanc.
  - E3 : Plaque verte/ Numéro blanc.
  - Espoirs 125cc 2T (moins de 21 ans au 1er janvier de l'année du championnat): Plaque verte/ Numéro blanc.
  - Vétérans (37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat) : Plaque verte/ Numéro blanc.
  - Super Vétérans (47 ans au 1er janvier de l'année du Championnat) : Plaque verte/ Numéro blanc.
  - Féminines : Plaque rose/ Numéro blanc.

Cette catégorie comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO n'étant pas dans la catégorie Ligue 1.

- **Ligue 3:**
  - Plaque noire/ numéro blanc.
  - Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence une manifestation. En aucun cas, ces pilotes ne pourront prétendre monter dans les groupes Ligue 1 et Ligue 2.
  - 
  - **Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <https://licencie.ffmoto.net/> au minimum 72 heures avant l'épreuve.**
  - **Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.**
- Motocross pneus libre :

La catégorie motocross sera classée au championnat de LOZERE pour les pilotes lozériens. La catégorie motocross sera classée uniquement sur l'épreuve et ne cumulera pas de point au championnat Occitanie Enduro.

MX1

MX2

Vétéran, Super Vétéran, Féminine.

Norme de bruit et sécurité correspondant au règlement moto cross

#### **ARTICLE 4 : PARCOURS**

Le parcours d'environ 10 kms comportera deux spéciales banderolés à parcourir 4 ou 5 fois chacune dans le temps de course de 8 heures maximum.

En fonction du système de chronométrage, un carton de pointage pourra être donné à chaque pilote au départ. L'heure de passage en spéciale est donnée à titre indicatif pour réguler les départs.

S'il y a des retards de pointage au ch par rapport à l'heure théorique de pointage, les pénalités du règlement enduro seront appliquées.

Le classement s'établi par le total des temps de spéciales cumulés, et éventuellement des pénalités de retard d'arrivée.

La perte du carton de pointage est éliminatoire.

#### **ARTICLE 5 : PADDOCK**

Il sera établi sur le domaine une zone Paddock défini par des banderoles, l'emplacement est défini par l'organisateur, chaque concurrent devra posséder un tapis environnemental et 1 extincteur .Tout déplacement à l'intérieur du paddock se fera à vitesse réduite et port du casque obligatoire, tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc entrainera sa mise hors course avec sanction. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte ou sur les circuits.

Les tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera disqualifié. Les roll-off sont autorisés.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le nettoyage des motos à l'eau sous pression jets d'eau, nettoyeur haute pression, ... ) est strictement interdit.

Les feux de bois ou autres sont strictement interdit

#### **ARTICLE 6:**

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable et de ce fait les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité.

## **ARTICLE 11 : OFFICIELS**

Il devra être prévu sur chaque épreuve :

- 1 Directeur de course.
- 1 Jury composé de 3 membres.
- 1 Commissaire technique responsable.
- 1 chronométrateur responsable et son équipe.
- Des Commissaires de piste en nombre suffisant.